

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL AU 2555, CHEMIN BELLEVUE, EN DIRECT DE LA PAGE FACEBOOK DE LA VILLE DE CARIGNAN ET WEBDIFFUSÉE EN DIRECT SUR YOUTUBE, LE 6 DÉCEMBRE 2023, À 19 H 30.

Sont M. Patrick Marquès, maire
présents : Mme Édith Labrosse, conseillère
M. Luc Laforge, conseiller
Mme Stéphanie Lefebvre, conseillère
Mme Diane Morneau, conseillère
M. Frédéric Martineau, conseiller
M. Daniel St-Jean, conseiller
M. Vincent Tanguay, directeur général et greffier par intérim
M. Danik Salvail, directeur général adjoint – services administratifs et trésorier
Mme Maude Bergevin, assistante-greffière

ORDRE DU JOUR

- 1** OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE
- 2** PÉRIODE DE QUESTIONS
- 3** ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4** APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
- 4.1** Séance ordinaire du 1er novembre 2023
- 4.2** Séance extraordinaire du 21 novembre 2023
- 5** DIRECTION GÉNÉRALE
- 5.1** Dépôt – Extrait de registre des déclarations de chacun des membres du conseil municipal de Carignan ainsi que des déclarations d'intérêts pécuniaires de quatre membres du conseil
- 5.2** Autorisation – Règlement hors cour – Dossier SAI-M-298250-2007
- 5.3** Autorisation – Règlement hors cour – Dossier SAI-M-298262-2007
- 5.4** Autorisation – Règlement hors cour – Dossier SAI-M-306296-2103
- 5.5** Autorisation – Règlement hors cour – Dossier SAI-M-306830-2104
- 5.6** Autorisation – Règlement hors cour – Dossier SAI-M-298280-2007
- 5.7** Autorisation – Règlement hors cour – Dossier SAI-M-306286-2103
- 5.8** Autorisation de signature – Convention d'aide financière dans le cadre du Volet Redressement – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Réfection du chemin Bellevue

- 5.9** Autorisation – Partage du rôle d'évaluation foncière – MRC de La Vallée-du-Richelieu
- 5.10** Modification – Nomination – Délégation de fonctions et désignation du responsable de la protection des renseignements personnels et responsable de l'accès aux documents
- 5.11** Modification – Nomination – Membres du Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels
- 5.12** Appui à la MRCVR visant sa déclaration d'engagement pour la protection et la pérennité de la rivière Richelieu
- 5.13** Ratification – Entente de travaux municipaux
- 6** RESSOURCES HUMAINES
- 6.1** Dépôt – Liste des personnes embauchées par le directeur général – Octobre et novembre 2023
- 6.2** Autorisation de signature et approbation – Évaluation des descriptions de tâches et ajout de classes salariales – Personnel syndiqué
- 7** FINANCES
- 7.1** Dépôt – Liste des commandes – Novembre 2023
- 7.2** Dépôt annuel – Politique de gestion des surplus
- 7.3** Déboursé du mois – Novembre 2023
- 7.4** Autorisation – Transferts budgétaires – Novembre 2023
- 7.5** Autorisation – Affectation au surplus non affecté
- 7.6** Autorisation – Nomination de représentants – Revenu Québec
- 7.7** Autorisation de paiement – Factures 2024 d'entretien et soutien des applications informatiques – PG solution Inc. – 107 264,19 \$
- 7.8** Modification – Terme de remboursement – Résolution 23-10-452
- 7.9** Nomination – Responsable de l'application Nethris – Directeur général adjoint – services administratifs et trésorier
- 7.10** Renonciation – Financement non utilisé au 14 novembre 2023 – Projets du fonds de roulement
- 8** SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
- 8.1** Octroi de contrat – Travaux d'arboriculture 2024-2025-2026 – Allaire et fils émondages d'arbres inc. – 73 354,05 \$
- 8.2** Octroi de contrat – Marquage de la chaussée des réseaux routier et cyclable 2024 à 2027 – Marquage Signalisation Rive-Sud B-A Inc. – 128 114,66 \$ par année
- 8.3** Octroi de contrat – Achat de diesel clair et coloré 2024-2025-2026 – Les Huiles Thuot et Beauchemin inc. – 39 484,66 \$ par année

- 8.4** Octroi de contrat – Dépôt de sols A – Travaux de réfection du chemin Coteau-de-Trèfle Nord – Baillargeon Matériaux Inc. Inc. – 28 750 \$
- 8.5** Octroi de mandat – Regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'entretien des chemins de gravier pour l'année 2024
- 8.6** Renouvellement de subvention et du contrat – Centre de tri de matériaux secs et location de conteneurs 2024 – Récupération Rouville (9386-0120 Québec inc.) – 70 000 \$
- 8.7** Renouvellement de contrat – Entretien et réparations électriques des bâtiments, parcs et lampadaires – Electrel inc. – 125 000 \$
- 8.8** Ajout au contrat – Plans et devis ponceau – Travaux de réfection du chemin Coteau-de-Trèfle Nord – FNX INNOV Inc. – 13 682,03 \$
- 8.9** Ajout au contrat – Décontamination et pose de pierre – Travaux de réfection du chemin Coteau-de-Trèfle Nord – MSA Infrastructure Inc. – 16 339,20 \$
- 8.10** Ajout au contrat – Ponceaux et Perré – Travaux de réfection du chemin Coteau-de-Trèfle Nord – MSA Infrastructure Inc. – 47 829,60 \$
- 8.11** Autorisation de dépense supplémentaire – Entretien et réparation électrique des bâtiments, parcs et installations d'eaux usées et potables – Electrel Inc. – 30 000 \$
- 8.12** Autorisation de dépenses cumulatives – Inspections et réparations des véhicules lourds – Atelier de soudure et suspension St-Jean inc. – 25 067,65 \$
- 8.13** Autorisation de dépenses cumulatives – Travaux de fournitures et d'installation de clôtures – Clôture des Patriotes inc. – 29 551,11 \$
- 8.14** Autorisation de dépenses cumulatives – Rona Inc. – 30 000 \$
- 8.15** Ajout au contrat – Entretien des parcs et espaces verts – Paysagement Martin Gagné – 10 437,29 \$
- 9** URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
- 9.1** Demande d'usage conditionnel 2023-064 – Lot 3 145 069 – 2006, rue Louis-Fortin – Aménagement d'une habitation générationnelle
- 9.2** Demande de PIIA 2023-061 – Lot 6 448 088 – 2047-2049, rue Gertrude – Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages avec logement complémentaire de type studio
- 9.3** Demande de PIIA 2023-069 – Lot 2 598 027 – 2121, rue Henriette – Construction d'une résidence multifamiliale isolée de 3 étages (6 logements)

- 9.4** Demande de PIIA 2023-080 (Modification) – Lot 6 471 950 – 3020-3022, rue Bouthillier – Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec logement complémentaire de type studio
- 9.5** Demande de PIIA 2023-085 – Lot 6 499 776 – 2285-2287, rue Gertrude – Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages comprenant un logement complémentaire de type studio
- 9.6** Demande de PIIA 2023-086 – Lot 6 499 777 – 2289-2291, rue Gertrude – Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages comprenant un logement complémentaire de type studio
- 9.7** Demande de PIIA 2023-087 – Lot 6 527 435 – 2293-2295, rue Gertrude – Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages comprenant un logement complémentaire de type studio
- 9.8** Demande de PIIA 2023-088 – Lot 6 444 880 – 2297-2299, rue Gertrude – Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages comprenant un logement complémentaire de type studio
- 9.9** Demande de PIIA 2023-109 – Lot 2 598 380 et 3 157 391 – 1966-1968, rue Henriette – Construction d'une résidence bifamiliale isolée de 2 étages
- 9.10** Demande de PIIA 2023-111 – Lot 6 442 011 – 2063-2065, rue Gertrude – Construction d'une résidence bifamiliale isolée de 2 étages
- 9.11** Demande de PIIA 2023-113 – Lot 5 295 041 – 1929, rue Léonard-Tresny – Agrandissement en cour arrière de la résidence unifamiliale jumelée
- 9.12** Appui financier – Nature Action Québec – Projet de protection et restauration des habitats fauniques de l'Île aux Lièvres
- 9.13** Renouvellement de mandats 2024 – Membres du Comité de démolition
- 10** SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 10.1** Autorisation de signature – Entente relative au maintien de la Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent
- 11** LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 11.1** Demande d'aide financière – Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu – 200 \$
- 11.2** Demande d'aide financière – Association de hockey mineur de Chambly – Classique hivernale 2024 – 300 \$
- 11.3** Demande d'aide financière – Chevaliers de Colomb, Conseil 1648 Révérend Léo Foster – 300 \$
- 11.4** Demande d'aide financière – Société d'horticulture et d'écologie de Chambly, Carignan et Richelieu – 300 \$

- 11.5** Demande d'aide financière – Aux Sources du Bassin de Chambly – Guignolée 2023 – 300 \$
- 11.6** Demande d'aide financière – Leia Massé Houle – Canicross championnat du monde – 300 \$
- 11.7** Demande d'aide financière – Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) Inc. – Saison 2024 – 500 \$
- 11.8** Demande d'aide financière – Association de Soccer Carignanoise – Saison 2023 – 9 340 \$
- 11.9** Demande d'aide financière – Travaux d'agrandissement – La Corne d'abondance – 2000 \$
- 11.10** Demande d'aide financière – Travaux d'agrandissement – Aux sources du bassin de Chambly – 4 000 \$
- 11.11** Autorisation de signature – Entente avec la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ) – Année 2024
- 11.12** Autorisation de signature – Entente – Camp jeu – Été 2024
- 11.13** Autorisation – Prêt de salle – Maison des générations Ginette-Grenier – La Corne d'abondance – 1^{er} avril au 30 mai 2024
- 11.14** Autorisation – Prêt de salle – Centre multifonctionnel – ALPHA – 7 juin 2024
- 11.15** Autorisation de prêt de salle et autorisation de signature – Maison des générations Ginette-Grenier – La Grande Trappe – Festival de conte de La Vallée-du-Richelieu – À bouche que veux-tu ! – Automne 2024
- 11.16** Autorisation de prêt de salle et autorisation de signature – Maison des générations Ginette-Grenier – Projet artistique Jocelyn Fiset – Observatoire de la culture au temps de l'urgence climatique – Année 2024
- 11.17** Autorisation de dépense supplémentaire – Support technique – Laudiom – 574,88 \$
- 12** COMMUNICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ET CITOYENNES
- 12.1** Appui – Membre de la Télévision de la Vallée-du-Richelieu (TVR9)
- 12.2** Autorisation – Signature du livre d'or – Leia Massé-Houle – Athlète de calibre international en canicross
- 13** RÉGLEMENTATION
- 13.1** Avis de motion – Projet de règlement numéro 310 (2024) établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan et remplaçant le règlement numéro 310 (2023)-2
- 13.2** Avis de motion – Projet de règlement numéro 508 (2024) concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville et remplaçant le règlement numéro 508 (2023)-3

- 13.3** Avis de motion – Projet de règlement numéro 510 (2024) pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux
- 13.4** Avis de motion – 1er projet de règlement numéro 483-34-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (Bâtiments accessoires et correctif zone H-334)
- 13.5** Adoption – 1^{er} projet de règlement numéro 483-34-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (Bâtiments accessoires et correctif zone H-334)
- 13.6** Adoption – Règlement numéro 483-32-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (Modification PAE Le Riviera – Zone H-140)
- 13.7** Adoption – Règlement numéro 483-33-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (Éclairage des serres et correctif zone H-464)
- 14** INFORMATION
- 15** DIVERS
- 15.1** Autorisation de signature – Ordre de changement – Travaux municipaux – Marie-Anne Ouest – Centre de services scolaires des Patriotes
- 16** LEVÉE DE LA SÉANCE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur Patrick Marquès, maire, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2 PÉRIODE DE QUESTIONS

23-12-547

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour modifié avec l'ajout du point 15.1.

4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

23-12-548

4.1 Séance ordinaire du 1er novembre 2023

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil municipal a eu accès au procès-verbal de la séance ordinaire du 1er novembre 2023, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1er novembre 2023.

23-12-549

4.2 Séance extraordinaire du 21 novembre 2023

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil municipal a eu accès au procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 novembre 2023, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 21 novembre 2023.

5 DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 Dépôt – Extrait de registre des déclarations de chacun des membres du conseil municipal de Carignan ainsi que des déclarations d'intérêts pécuniaires de quatre membres du conseil

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par l'assistante-greffière de l'extrait de registre des déclarations de chacun des membres du conseil municipal de Carignan ainsi que des déclarations d'intérêts pécuniaires de quatre membres du conseil municipal pour l'année 2023.

23-12-550

5.2 Autorisation – Règlement hors cour – Dossier SAI-M-298250-2007

CONSIDÉRANT la résolution décrétant l'acquisition par voie d'expropriation des parcelles des lots 2 598 076 et 2 598 085 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly adoptée par le conseil municipal de la Ville de Carignan;

CONSIDÉRANT qu'un avis d'expropriation a été inscrit au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Chambly;

CONSIDÉRANT que le Tribunal administratif du Québec doit statuer sur le montant de l'indemnité totale à verser par la Ville de

Carignan à la partie expropriée dans le cadre du dossier portant le numéro SAI-M-298250-2007;

CONSIDÉRANT que les parties se sont entendues pour mettre un terme au dossier portant le numéro SAI-M-298250-2007 et de fixer les termes de l'indemnité finale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal entérine les modalités de l'entente de règlement hors cour présentée en plénier avec le propriétaire des parcelles des lots 2 598 076 et 2 598 085 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly concernant le dossier du Tribunal administratif du Québec portant le numéro SAI-M-298250-2007;

QUE le conseil municipal autorise Me Martine Burelle, avocate à finaliser pour et au nom de la Ville de Carignan les modalités de l'entente de règlement hors cour mettant un terme à ce dossier;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Carignan la transaction dans le dossier du Tribunal administratif du Québec portant le numéro SAI-M-298250-2007;

D'AUTORISER le trésorier à acquitter les sommes nécessaires, et ce, à même les disponibilités du règlement d'emprunt numéro 528 (2021) autorisant l'acquisition de plusieurs lots afin d'y ériger une maison des aînés et décrétant une dépense et un emprunt à long terme de 1 336 200 \$.

La trésorière certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-130-00-995 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-381-10-000.

23-12-551

5.3 Autorisation – Règlement hors cour – Dossier SAI-M-298262-2007

CONSIDÉRANT la résolution décrétant l'acquisition par voie d'expropriation du lot 2 598 103 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly adoptée par le conseil municipal de la Ville de Carignan;

CONSIDÉRANT qu'un avis d'expropriation a été inscrit au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Chambly;

CONSIDÉRANT que le Tribunal administratif du Québec doit statuer sur le montant de l'indemnité totale à verser par la Ville de Carignan à la partie expropriée dans le cadre du dossier portant le numéro SAI-M-298262-2007;

CONSIDÉRANT que les parties se sont entendues pour mettre un terme au dossier portant le numéro SAI-M-298262-2007 et de fixer les termes de l'indemnité finale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal entérine les modalités de l'entente de règlement hors cour présentée en plénier avec le propriétaire du lot 2 598 103 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly concernant le dossier du Tribunal administratif du Québec portant le numéro SAI-M-298262-2007;

QUE le conseil municipal autorise Me Martine Burelle, avocate à finaliser pour et au nom de la Ville de Carignan les modalités de l'entente de règlement hors cour mettant un terme à ce dossier;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Carignan la transaction dans le dossier du Tribunal administratif du Québec portant le numéro SAI-M-298262-2007;

D'AUTORISER le trésorier à acquitter les sommes nécessaires, et ce, à même les disponibilités du règlement d'emprunt numéro 528 (2021) autorisant l'acquisition de plusieurs lots afin d'y ériger une maison des aînés et décrétant une dépense et un emprunt à long terme de 1 336 200 \$.

La trésorière certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-130-00-995 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-381-10-000.

23-12-552

5.4 Autorisation – Règlement hors cour – Dossier SAI-M-306296-2103

CONSIDÉRANT la résolution 21-03-88 décrétant l'acquisition par voie d'expropriation du lot 4 147 862 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly adoptée par le conseil municipal de la Ville de Carignan lors de la séance ordinaire du 3 mars 2021;

CONSIDÉRANT qu'un avis d'expropriation a été inscrit au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Chambly;

CONSIDÉRANT que le Tribunal administratif du Québec doit statuer sur le montant de l'indemnité totale à verser par la Ville de Carignan à la partie expropriée dans le cadre du dossier portant le numéro SAI-M-306296-2103;

CONSIDÉRANT que les parties se sont entendues pour mettre un terme au dossier portant le numéro SAI-M-306296-2103 et de fixer les termes de l'indemnité finale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal entérine les modalités de l'entente de règlement hors cour présentée en plénier avec le propriétaire du lot 4 147 862 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly concernant le dossier du Tribunal administratif du Québec portant le numéro SAI-M-306296-2103;

QUE le conseil municipal autorise Me Martine Burelle, avocate à finaliser pour et au nom de la Ville de Carignan les modalités de l'entente de règlement hors cour mettant un terme à ce dossier;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Carignan la transaction dans le dossier du Tribunal administratif du Québec portant le numéro SAI-M-306296-2103;

D'AUTORISER le trésorier à acquitter les sommes nécessaires, et ce, à même les disponibilités du règlement d'emprunt numéro 528 (2021) autorisant l'acquisition de plusieurs lots afin d'y ériger une maison des aînés et décrétant une dépense et un emprunt à long terme de 1 336 200 \$.

La trésorière certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-130-00-995 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-381-10-000.

23-12-553

5.5 Autorisation – Règlement hors cour – Dossier SAI-M-306830-2104

CONSIDÉRANT la résolution 21-04-140 décrétant l'acquisition par voie d'expropriation d'une partie des lots 2 599 568 et 2 599 723, des lots 2 599 675 et 2 599 706 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly adoptée par le conseil

municipal de la Ville de Carignan lors de sa séance ordinaire tenue le 7 avril 2021;

CONSIDÉRANT qu'un avis d'expropriation a été inscrit au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Chambly;

CONSIDÉRANT que le Tribunal administratif du Québec doit statuer sur le montant de l'indemnité totale à verser par la Ville de Carignan à la partie expropriée dans le cadre du dossier portant le numéro SAI-M-306830-2104;

CONSIDÉRANT que les parties se sont entendues pour mettre un terme au dossier portant le numéro SAI-M-306830-2104 et de fixer les termes de l'indemnité finale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal entérine les modalités de l'entente de règlement hors cour présentée en plénier avec les propriétaires des parties de lots 2 599 568 et 2 599 723 et des lots 2 599 675 et 2 599 706 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly concernant le dossier du Tribunal administratif du Québec portant le numéro SAI-M-306830-2104;

QUE le conseil municipal autorise Me Martine Burelle, avocate à finaliser pour et au nom de la Ville de Carignan les modalités de l'entente de règlement hors cour mettant un terme à ce dossier;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Carignan la transaction dans le dossier du Tribunal administratif du Québec portant le numéro SAI-M-306830-2104;

D'AUTORISER le trésorier à acquitter les sommes nécessaires, et ce, à même les disponibilités du règlement d'emprunt numéro 537 (2021) autorisant l'acquisition de plusieurs lots pour l'implantation d'une rue et autres infrastructures municipales et décrétant une dépense et un emprunt à long terme de 1 347 400 \$.

La trésorière certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-005-37-710 sous réserve d'une affectation de 266 940,68 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement de l'exercice.

5.6 Autorisation – Règlement hors cour – Dossier SAI-M-298280-2007

CONSIDÉRANT la résolution décrétant l'acquisition par voie d'expropriation des lots 2 599 688 et 2 599 705 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly adoptée par le conseil municipal de la Ville de Carignan;

CONSIDÉRANT qu'un avis d'expropriation a été inscrit au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Chambly;

CONSIDÉRANT que le Tribunal administratif du Québec doit statuer sur le montant de l'indemnité totale à verser par la Ville de Carignan à la partie expropriée dans le cadre du dossier portant le numéro SAI-M-298280-2007;

CONSIDÉRANT que les parties se sont entendues pour mettre un terme au dossier portant le numéro SAI-M-298280-2007 et de fixer les termes de l'indemnité finale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal entérine les modalités de l'entente de règlement hors cour présentée en plénier avec les propriétaires des lots 2 599 688 et 2 599 705 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly concernant le dossier du Tribunal administratif du Québec portant le numéro SAI-M-298280-2007;

QUE le conseil municipal autorise Me Martine Burelle, avocate à finaliser pour et au nom de la Ville de Carignan les modalités de l'entente de règlement hors cour mettant un terme à ce dossier;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Carignan la transaction dans le dossier du Tribunal administratif du Québec portant le numéro SAI-M-298280-2007;

D'AUTORISER le trésorier à acquitter les sommes nécessaires, et ce, à même les disponibilités du règlement d'emprunt numéro 528 (2021) autorisant l'acquisition de plusieurs lots afin d'y ériger une maison des aînés et décrétant une dépense et un emprunt à long terme de 1 336 200 \$.

La trésorière certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-130-00-995 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-381-10-000.

5.7 Autorisation – Règlement hors cour – Dossier SAI-M-306286-2103

CONSIDÉRANT la résolution 21-03-88 décrétant l'acquisition par voie d'expropriation du lot 2 598 108 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly adoptée par le conseil municipal de la Ville de Carignan lors de la séance ordinaire du 3 mars 2021;

CONSIDÉRANT qu'un avis d'expropriation a été inscrit au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Chambly;

CONSIDÉRANT que le Tribunal administratif du Québec doit statuer sur le montant de l'indemnité totale à verser par la Ville de Carignan à la partie expropriée dans le cadre du dossier portant le numéro SAI-M-306286-2103;

CONSIDÉRANT que les parties se sont entendues pour mettre un terme au dossier portant le numéro SAI-M-306286-2103 et de fixer les termes de l'indemnité finale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal entérine les modalités de l'entente de règlement hors cour présentée en plénier avec le propriétaire du lot 2 598 108 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly concernant le dossier du Tribunal administratif du Québec portant le numéro SAI-M-306286-2103;

QUE le conseil municipal autorise Me Martine Burelle, avocate à finaliser pour et au nom de la Ville de Carignan les modalités de l'entente de règlement hors cour mettant un terme à ce dossier;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Carignan la transaction dans le dossier du Tribunal administratif du Québec portant le numéro SAI-M-306286-2103;

D'AUTORISER le trésorier à acquitter les sommes nécessaires, et ce, à même les disponibilités du règlement d'emprunt numéro 528 (2021) autorisant l'acquisition de plusieurs lots afin d'y ériger une maison des aînés et décrétant une dépense et un emprunt à long terme de 1 336 200 \$.

La trésorière certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-130-00-995 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-381-10-000.

23-12-556

5.8 Autorisation de signature – Convention d'aide financière dans le cadre du Volet Redressement – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Réfection du chemin Bellevue

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Carignan confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

QUE le maire et le directeur général sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

23-12-557

5.9 Autorisation – Partage du rôle d'évaluation foncière – MRC de La Vallée-du-Richelieu

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan est régie par la *Loi sur les cités et villes* et est assujettie à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (LAI);

CONSIDÉRANT que la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR), est régie par le Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) et est assujettie à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (LAI);

CONSIDÉRANT que la MRCVR s'est dotée d'une Politique sur la gouvernance de la protection des renseignements personnels, laquelle régit notamment la conservation, l'utilisation et la communication des données personnelles;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR), en vertu de la loi, exerce des responsabilités dans divers domaines tels que l'aménagement du territoire, l'environnement, les matières résiduelles, les cours d'eau et le développement économique;

CONSIDÉRANT que l'exercice de ces responsabilités requiert occasionnellement l'utilisation, par la MRCVR ou l'un de ses mandataires, des données provenant du rôle d'évaluation foncière de la municipalité, sous forme de matrice graphique incluant l'information nominative;

CONSIDÉRANT que la MRCVR a accès au rôle d'évaluation foncière par l'entremise du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, mais que ces données n'incluent aucune information nominative et que, lors de leur diffusion annuelle, elles ne sont pas à jour;

CONSIDÉRANT que MRCVR n'a pas systématiquement accès à la matrice graphique des municipalités régies par la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que l'accès aux informations nominatives du rôle d'évaluation foncière est nécessaire à l'application des lois dans l'exercice des pouvoirs et responsabilités qui sont attribués à la MRCVR;

CONSIDÉRANT que les articles 67 et suivants de la LAI prévoient les occasions et les modalités permettant à un organisme public d'utiliser et/ou de communiquer, sans le consentement de la personne concernée, des renseignements personnels à un autre organisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la communication à la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) et l'utilisation par celle-ci, des renseignements provenant du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Carignan, sous forme de matrice graphique incluant l'information nominative, dans le respect des dispositions prévues à cet effet dans la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

23-12-558

5.10 Modification – Nomination – Délégation de fonctions et désignation du responsable de la protection des renseignements personnels et responsable de l'accès aux documents

CONSIDÉRANT les résolutions numéro 22-08-296 et 23-11-507;

CONSIDÉRANT le départ en congé de maternité de la responsable de la protection des renseignements personnels et de l'accès aux documents et l'entrée en poste du nouveau directeur général;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire qu'un responsable de la protection des renseignements personnels et de l'accès aux documents soit nommé pour la durée de son absence;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal prend acte et autorise la modification de désignation et de délégation de fonction du responsable de la protection des renseignements personnels et responsable de l'accès aux documents de madame Andréanne Baribeau, directrice générale par intérim par monsieur Vincent Tanguay, directeur général;

QUE cette modification soit rétroactive au 20 novembre 2023.

23-12-559

5.11 Modification – Nomination – Membres du Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

CONSIDÉRANT les résolutions 22-08-297 et 23-02-068;

CONSIDÉRANT le départ de deux des membres et du départ en congé de maternité de l'une des membres du Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels nommée à cette résolution;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

DE remplacer les sièges vacants au Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;

DE NOMMER monsieur Danik Salvail, directeur général adjoint – services administratifs et trésorier, madame Maude Bergevin, technicienne juridique et assistante-greffière ainsi que madame Caroline Nguyen Minh, directrice des communications, relations publiques et citoyennes afin qu'ils siègent sur le Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels à titre de membre, et ce, jusqu'au 31 décembre 2024.

23-12-560

5.12 Appui à la MRCVR visant sa déclaration d'engagement pour la protection et la pérennité de la rivière Richelieu

CONSIDÉRANT que la rivière Richelieu est un cours d'eau emblématique, d'une importance écosystémique, historique, culturelle et identitaire de grande valeur pour la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) et pour la Montérégie;

CONSIDÉRANT les enjeux socio-environnementaux croissants affectent la qualité de l'eau de la rivière Richelieu et menacent son écosystème;

CONSIDÉRANT que la protection des milieux naturels et de la qualité de l'eau est essentielle au maintien de la biodiversité et à l'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont entrepris une démarche pour consolider la vision politique et la capacité d'agir de la MRCVR pour la protection et la pérennité de la rivière Richelieu;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRCVR souhaite affirmer son rôle dans la protection de cette ressource naturelle pour préserver la santé et la qualité de vie de notre communauté ainsi que léguer un environnement sain et florissant aux générations futures;

CONSIDÉRANT la déclaration d'engagement de la MRCVR et sa demande d'appui à cet effet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE les membres du conseil appuient la MRC de la Vallée-du-Richelieu en regard de sa déclaration d'engagement pour la protection et la pérennité de la rivière Richelieu;

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de La Vallée-du-Richelieu ainsi qu'aux villes et municipalités qui y sont membres.

23-12-561

5.13 Ratification – Entente de travaux municipaux

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

DE ratifier l'entente de travaux municipaux annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

D'AUTORISER le maire ou la mairesse suppléante ainsi que le directeur général et greffier par intérim à signer tout document et à poser tout geste nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

6 RESSOURCES HUMAINES

6.1 Dépôt – Liste des personnes embauchées par le directeur général – Octobre et novembre 2023

Conformément à la résolution numéro 23-06-280 concernant la délégation au directeur général du pouvoir de procéder à l'embauche de certains employés salariés pour combler les besoins des différents services, le directeur général dépose la liste des personnes embauchées depuis la dernière séance ordinaire.

Les personnes suivantes ont été embauchées :

Employé(e)	Poste	Classe	Échelon	Statut	Date d'entrée en fonction
Charline Desruisseaux	Surveillante patinoire	B		Étudiant	2023-11-26
Emerick Parent	Surveillant patinoire	B		Étudiant	2023-11-26
Maude Bergevin	Technicienne juridique et assistante-greffière (changement du poste)	7	2	Permanent	2023-10-23

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt, par le directeur général, de la liste des personnes embauchées du mois d'octobre et du mois de novembre 2023.

23-12-562

6.2 Autorisation de signature et approbation – Évaluation des descriptions de tâches et ajout de classes salariales – Personnel syndiqué

CONSIDÉRANT la demande du syndicat de réévaluer l'ensemble des descriptions de tâches du personnel syndiqué;

CONSIDÉRANT l'entente paritaire entre les représentants du syndicat, l'employeur et le comité conjoint d'évaluation des emplois de procéder à l'évaluation de l'ensemble des descriptions de tâches afin d'être équitable envers tout le personnel;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les trois premières demandes initiales et de procéder à la rétroaction en date du dépôt officiel de leur demande pour les emplois suivants :

- **Commis à la paie**, rétroaction au 27 avril 2022;
- **Technicien en gestion des eaux**, rétroaction au 27 avril 2022;
- **Opérateur en traitement des eaux**, rétroaction au 13 avril 2022;

D'APPROUVER les futures demandes rétroactivement au 1^{er} avril 2023 pour toutes les autres descriptions de tâches :

- **Chef d'équipe en gestion des eaux**, rétroaction le 1^{er} avril 2023;

D'AUTORISER la signature de la lettre d'entente 2023-05 pour l'ajout de classes salariales à la convention collective actuellement en vigueur.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés aux postes budgétaires 02-412-00-151 et 02-130-50-151 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-211-00-000.

7 FINANCES

7.1 Dépôt – Liste des commandes – Novembre 2023

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par la trésorière de la liste des commandes mensuelles du 17 octobre 2023 au 20 novembre 2023.

7.2 Dépôt annuel – Politique de gestion des surplus

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par la trésorière des indicateurs reliés à la Politique de gestion des surplus.

23-12-563

7.3 Déboursé du mois – Novembre 2023

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de novembre 2023 pour un montant de 48 611,01 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de novembre 2023, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 2 988 826,19 \$.

La trésorière certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

23-12-564 7.4 Autorisation – Transferts budgétaires – Novembre 2023

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le transfert des sommes suivantes :

a. Afin de couvrir les entretiens de la mairie pour le reste de 2023 :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
1 000 \$	Déplacement/Autres	02-310-00-310
1 000 \$	Téléphone	02-310-00-331
1 000 \$	Formation	02-310-00-454
1 500 \$	Entretien garage	02-310-00-522

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
4 500 \$	Entretien mairie	02-130-00-522

b. Afin de couvrir les entretiens des parcs et pistes cyclables pour le reste de 2023 :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
3 000 \$	Électricité chalet et patinoire	02-701-30-681

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
2 500 \$	Entretien parcs	02-701-50-519
500 \$	Piste cyclable	02-701-50-529

c. Afin d'acheter des pneus pour le loader et un conteneur pour les vélos

Montant	Description du poste	Numéro de poste
15 000 \$	Taxes générales	01-211-00-000

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
12 500 \$	Entretien véhicules	02-310-00-525
2 500 \$	Autres biens non durables	02-701-20-699

23-12-565

7.5

Autorisation – Affectation au surplus non affecté

CONSIDÉRANT l'état de la situation du surplus non affecté;

CONSIDÉRANT la nécessité de résorber le solde négatif du surplus non affecté;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'affectation de 1 024 120,73 \$ au surplus non affecté en provenance du surplus affecté dette à long terme.

23-12-566

7.6

Autorisation – Nomination de représentants – Revenu Québec

CONSIDÉRANT la nécessité de transmettre les données relatives à l'assainissement des eaux et autres usages administratifs sur la plateforme des services électroniques clicSÉCUR de Revenu Québec;

CONSIDÉRANT les résolutions 23-06-276 et 23-09-417;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le représentant pour fins d'inscription et accès à la plateforme des services électroniques clicSÉCUR de Revenu Québec nommé par cette résolution;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

DE nommer Monsieur Danik Salvail, directeur général adjoint - services administratifs et trésorier à titre de représentant pour fins d'inscription et accès pour et au nom de la Ville de Carignan au site de Services électroniques clicSEQUR - Revenu Québec;

DE nommer Me Ève Poulin, directrice des affaires juridiques et greffière à titre de première responsable pour l'accès et le transfert de données pour ledit site;

D'AUTORISER monsieur Danik Salvail, directeur général adjoint – services administratifs et trésorier de la Ville de Carignan à effectuer les tâches suivantes :

- Inscrire la Ville de Carignan aux fichiers de Revenu Québec;
- Gérer l'inscription de la Ville de Carignan à clicSEQUR – Entreprises;
- Gérer l'inscription de la Ville de Carignan à Mon dossier pour les entreprises et à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- Assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de « Mon dossier pour les entreprises », notamment en donnant aux utilisateurs de la Ville de Carignan ainsi qu'à d'autres entreprises une autorisation ou une procuration;
- Consulter le dossier de la Ville et à agir au nom et pour le compte de la Ville, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition, ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Ville de Carignan pour l'application ou l'exécution des lois fiscales en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

23-12-567

7.7 Autorisation de paiement – Factures 2024 d'entretien et soutien des applications informatiques – PG solution Inc. – 107 264,19 \$

CONSIDÉRANT les factures CESA54167, CESA54263, CESA55826 et CESA56069 transmises par l'entreprise PG Solutions inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des factures CESA54167, CESA54263, CESA55826 et CESA56069 pour un montant de 107 264,19 \$ taxes incluses, en vertu des contrats d'entretien et soutien aux diverses applications du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 à l'entreprise PG Solutions inc.

La trésorière certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-130-10-527 sous réserve du budget 2024.

23-12-568

7.8 Modification – Terme de remboursement – Résolution 23-10-452

CONSIDÉRANT la résolution 23-10-452 autorisant le financement par le fonds de roulement des travaux de prolongement de la Marie-Anne Est pour un montant total de 783 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite modifier la période de remboursement du fonds de roulement pour 10 ans au lieu de 5 ans;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

QUE les dépenses totales du projet de 783 000 \$ pour le prolongement de la rue Marie-Anne Est soient financées par une affectation au fonds de roulement, remboursable au fonds de roulement par le fonds général en dix (10) versements annuels, égaux et consécutifs, et ce, à compter de l'année 2024;

QUE la présente résolution amende la résolution 23-10-452 en ce qui a trait à la période de remboursement du fonds de roulement.

23-12-569

7.9 Nomination – Responsable de l'application Nethris – Directeur général adjoint – services administratifs et trésorier

CONSIDÉRANT le départ de la responsable de l'application Nethris;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire qu'un nouveau responsable de l'application Nethris soit nommé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

DE nommer monsieur Danik Salvail, directeur général adjoint – services administratifs et trésorier à titre de responsable de l'application Nethris.

23-12-570

7.10 Renonciation – Financement non utilisé au 14 novembre 2023 – Projets du fonds de roulement

CONSIDÉRANT les résolutions numéros 21-01-16 et 22-01-12 décrétant des dépenses en immobilisations financées par le fonds de roulement pour les projets suivants :

- 21-01 Travaux bâtiments municipaux;
- 21-02 Mise à niveau flotte de véhicules;
- 21-05 Améliorations locatives;
- 21-06 Aménagement parcs et espaces verts;
- 22-04 Mise à niveau flotte de véhicules.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

DE retourner au fonds de roulement la partie du financement approuvé, mais non utilisé pour un montant de 30 179,10 \$;

D'AMENDER les résolutions 21-01-16 et 22-01-12 de façon à ce que les montants faisant l'objet de renonciation soient déduits des remboursements annuels les plus éloignés du fond d'administration au fonds de roulement.

8 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

23-12-571

8.1 Octroi de contrat – Travaux d'arboriculture 2024-2025-2026 – Allaire et fils émondages d'arbres inc. – 73 354,05 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour les travaux d'arboriculture 2024-2025-2026;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de travaux d'arboriculture 2024-2025-2026 à l'entreprise Allaire et fils émondages d'arbres inc. pour un montant annuel de 73 354,05 \$ taxes incluses;

ET SUBSÉQUEMMENT l'ajustement des prix annuellement, à la date d'anniversaire du Contrat, en fonction de la moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) publié par Statistique Canada – Province de Québec, pour la période des douze (12) mois consécutifs précédant la date d'anniversaire du Contrat.

La trésorière certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-470-00-419.

23-12-572 8.2 Octroi de contrat – Marquage de la chaussée des réseaux routier et cyclable 2024 à 2027 – Marquage Signalisation Rive-Sud B-A Inc. – 128 114,66 \$ par année

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour le marquage de la chaussée des réseaux routier et cyclable de 2024 à 2027;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de Marquage de la chaussée des réseaux routier et cyclable 2024 à 2027, à l'entreprise Marquage Signalisation Rive-Sud B-A Inc. pour un montant de 128 114,66 \$ taxes incluses par année.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-350-00-649.

23-12-573 8.3 Octroi de contrat – Achat de diesel clair et coloré 2024-2025-2026 – Les Huiles Thuot et Beauchemin inc. – 39 484,66 \$ par année

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour l'achat de diesel clair et coloré pour les années 2024-2025-2026;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme à savoir Les Huiles Thuot et Beauchemin inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat pour l'achat de diesel clair et coloré pour les années 2024-2025-2026 à l'entreprise Les Huiles Thuot et Beauchemin inc. pour un montant de 39 484,66 \$ taxes incluses, par année.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-31000-631, 02-41200-631, 02-41500-631.

23-12-574

8.4 Octroi de contrat – Dépôt de sols A – Travaux de réfection du chemin Coteau-de-Trèfle Nord – Baillargeon Matériaux Inc. Inc. – 28 750 \$

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a procédé de gré à gré afin d'obtenir une soumission pour le dépôt des sols A et B pour la réfection du chemin Coteau-de-Trèfle Nord;

CONSIDÉRANT que, durant les travaux, Eurovia a refusé certains dépôts de sols considérant la nature de ceux-ci;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme à savoir la compagnie Matériaux Baillargeon Inc. et qu'il ne s'agit pas d'une dépense additionnelle pour ce projet;

CONSIDÉRANT qu'il ne fallait pas retarder les travaux en cours;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de dépôt de sols à la compagnie Matériaux Baillargeon Inc. pour un montant total de 28 750 \$ taxes incluses.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-005-51-710.

23-12-575

8.5 Octroi de mandat – Regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'entretien des chemins de gravier pour l'année 2024

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière;

CONSIDÉRANT les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour l'année 2024, potentiellement 2025 et 2026 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Ville;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Carignan s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant le formulaire d'inscription sur le portail à la date fixée;

QUE la Ville de Carignan confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Carignan s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville de Carignan s'engage à respecter les termes de ce contrat pour sa durée; soit à la signature de celui-ci au 30 octobre 2024, avec possibilité de le prolonger deux fois, à la discrétion de

l'UMQ, soit jusqu'au 30 octobre 2025 puis jusqu'au 30 octobre 2026;

QUE la Ville de Carignan reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

23-12-576

8.6 Renouvellement de subvention et du contrat – Centre de tri de matériaux secs et location de conteneurs 2024 – Récupération Rouville (9386-0120 Québec inc.) – 70 000 \$

CONSIDÉRANT que la Ville désire reconduire l'entente du Centre de tri et de location de conteneur pour l'année 2024 avec la compagnie Récupération Rouville (9386-0120 Québec inc.);

CONSIDÉRANT que la compagnie Récupération Rouville (9386-0120 Québec inc.) est le seul soumissionnaire apte à offrir un site de matériaux secs à proximité de Carignan pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation de Martin Poirier, directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'OFFRIR un programme de subvention aux citoyens désirant se départir de leurs matériaux secs et que la Ville y dépose des matériaux de travaux ou de déchets ramassés sur son territoire par la location de conteneur ou au Centre de tri de la compagnie Récupération Rouville (9386-0120 Québec inc.) pour un montant maximal de 70 000 \$ taxes incluses.

La trésorière certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-452-11-446.

23-12-577

8.7 Renouvellement de contrat – Entretien et réparations électriques des bâtiments, parcs et lampadaires – Electrel inc. – 125 000 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour l'entretien et la réparation électrique

des bâtiments, parcs et lampadaires pour 3 ans avec 2 années d'option;

CONSIDÉRANT que la Ville désire se prévaloir de l'option de renouvellement pour deux (2) années supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le renouvellement de contrat pour l'entretien et la réparation électriques des bâtiments, des parcs et des lampadaires, à l'entreprise Électrel Inc. pour un montant annuel de 125 000 \$ taxes incluses, pour 2024 et 2025.

La trésorière certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-130-00-522, 02-310-00-522, 02-701-50-519, 02-701-20-522, 02-701-30522, 02-701-30-523, 02-412-00-529, 02-414-00-521, 02-415-00-529, 02-415-10-529, 02-415-20-529, 02-340-00521.

23-12-578

8.8 Ajout au contrat – Plans et devis ponceau – Travaux de réfection du chemin Coteau-de-Trèfle Nord – FNX INNOV Inc. – 13 682,03 \$

CONSIDÉRANT les contraintes de chantier et la problématique avec le ponceau à l'intersection du chemin de la Grande-Ligne et du chemin Coteau-de-Trèfle Nord;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan doit finaliser les travaux en cours;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de services professionnels pour la réalisation des plans et devis pour la réfection du ponceau à l'intersection du chemin de la Grande-Ligne et du chemin Coteau-de-Trèfle Nord à la firme FNX INNOV inc. pour la somme de 13 682,03 \$ taxes incluses;

D'AUTORISER une dépense de 13 682,03 \$ taxes incluses.

La trésorière certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-005-51-710.

23-12-579

8.9 Ajout au contrat – Décontamination et pose de pierre – Travaux de réfection du chemin Coteau-de-Trèfle Nord – MSA Infrastructure Inc. – 16 339,20 \$

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a commencé les travaux pour la réfection du chemin Coteau-de-Trèfle et que des problèmes d'écoulement sont survenus récemment dans les fossés qui longe la rue;

CONSIDÉRANT que des travaux de reprofilage des fossés et d'implantation sont requis;

CONSIDÉRANT que ces travaux visant à corriger ces problèmes nécessitent une décontamination ainsi qu'un ajout de nouvelle pierre et doivent être réalisés préalablement au pavage;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de décontamination et de pose de pierre en lien avec les travaux de corrections et d'implantation de la rue et des fossés sur le chemin Coteau-de-Trèfle Nord à la firme MSA Infrastructures inc. pour la somme de 16 339,20 \$ taxes incluses;

D'AUTORISER une dépense de 16 339,20 \$ taxes incluses.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-005-51-710.

23-12-580

8.10 Ajout au contrat – Ponceaux et Perré – Travaux de réfection du chemin Coteau-de-Trèfle Nord – MSA Infrastructure Inc. – 47 829,60 \$

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a commencé les travaux pour la réfection du chemin Coteau-de-Trèfle et que des problèmes d'écoulement sont survenus récemment dans les fossés qui longe la rue;

CONSIDÉRANT que le pavage du chemin est agrandi ainsi que les accotements;

CONSIDÉRANT que des travaux de reprofilage des fossés et d'implantation sont requis;

CONSIDÉRANT que les travaux de reprofilage des fossés sont proches des poteaux d'Hydro-Québec, il est nécessaire d'ajouter un ponceau ainsi que de la perré afin de conserver l'intégrité et la stabilité des poteaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture et la mise en place de ponceaux et de perré en lien avec les travaux de corrections et d'implantation de la rue et des fossés sur le chemin Coteau-de-Trèfle Nord à la firme MSA Infrastructures inc. pour la somme de 47 829,60 \$ taxes incluses;

D'AUTORISER une dépense de 47 829,60 \$ taxes incluses.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-005-51-710.

23-12-581

8.11 Autorisation de dépense supplémentaire – Entretien et réparation électrique des bâtiments, parcs et installations d'eaux usées et potables – Electrel Inc. – 30 000 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour l'entretien électrique des bâtiments, parcs et installations d'eaux usées et potables pour 2021 à 2023 avec une option de renouvellement de deux ans;

CONSIDÉRANT que ce contrat a été octroyé à l'entreprise Electrel inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER une somme supplémentaire au contrat d'entretien électrique des bâtiments, parcs et installations d'eaux usées et potables, à l'entreprise Electrel inc. pour un montant de 30 000 \$ taxes incluses.

La trésorière certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-100-00-530 et 22-230-01-411.

23-12-582

8.12 Autorisation de dépenses cumulatives – Inspections et réparations des véhicules lourds – Atelier de soudure et suspension St-Jean inc. – 25 067,65 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par contrat de gré à gré afin d'obtenir des soumissions pour l'inspection et l'entretien des 6 camions lourds et 5 remorques lourdes de la Ville;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat d'inspection et d'entretien des 6 camions lourds et des 5 remorques lourdes de la Ville, à l'entreprise Soudure et suspension St-Jean inc. pour un montant de 25 067,65 \$ taxes incluses.

La trésorière certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-310-00-525.

23-12-583

8.13 Autorisation de dépenses cumulatives – Travaux de fournitures et d'installation de clôtures – Clôture des Patriotes inc. – 29 551,11 \$

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER une dépense cumulative pour des travaux de fournitures et d'installation de clôtures à l'entreprise Clôtures des Patriotes pour un montant de 29 551,11 \$ taxes incluses.

La trésorière certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-230-06-722, projet 23-06.

23-12-584

8.14 Autorisation de dépenses cumulatives – Rona Inc. – 30 000 \$

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement cumulatif des divers pièces et matériaux à l'entreprise Rona Inc., pour un montant total de 30 000 \$ taxes incluses.

La trésorière certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-310-00-522, 02-310-00-529, 02-310-00-525, 02-412-00-529, 02-415-00-521 et 02-320-00-531 puisque des dépenses cumulatives de 25 000 \$ ont déjà été engagées en date du 2 novembre 2023 sous réserve d'un transfert provenant du poste budgétaire 01-211-00-000.

23-12-585

8.15 Ajout au contrat – Entretien des parcs et espaces verts – Paysagement Martin Gagné – 10 437,29 \$

CONSIDÉRANT la résolution 23-03-115 octroyant le contrat d'entretien des parcs et espaces verts à l'entreprise Paysagement Martin Gagné;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'ajout au contrat d'un montant de 10 437,29 \$ taxes incluses par année pour 2023-2024-2025, en guise de travaux supplémentaires pour le contrat d'entretien des parcs et espaces verts à Paysagement Martin Gagné.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-701-50-519 sous réserve d'un transfert provenant du poste 02-340-00-681 pour un montant de 5 456 \$.

9 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

23-12-586

9.1 Demande d'usage conditionnel 2023-064 – Lot 3 145 069 – 2006, rue Louis-Fortin – Aménagement d'une habitation générationnelle

CONSIDÉRANT la demande d'usage conditionnel numéro 2023-064 (habitation générationnelle) concernant la rénovation d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages comprenant un logement complémentaire de type intergénérationnel par

l'aménagement d'un second logement complémentaire au 2006, rue Louis-Fortin, sur le lot 3 145 069;

CONSIDÉRANT que la maison et l'aménagement du terrain conservent leur apparence originale de maison unifamiliale, et ce malgré la présence des trois logements;

CONSIDÉRANT que chacun des logements a une configuration et une grandeur qui permet des logements de qualité;

CONSIDÉRANT que la superficie de l'aire de stationnement existante est suffisante pour que la présence des trois logements n'impacte aucunement le voisinage;

CONSIDÉRANT que les trois logements intergénérationnels sont accessibles de l'intérieur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande d'usage conditionnel numéro 2023-064 (habitation générationnelle) concernant la rénovation d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages comprenant un logement complémentaire de type intergénérationnel par l'aménagement d'un second logement complémentaire au 2006, rue Louis-Fortin, sur le lot 3 145 069.

23-12-587

9.2 Demande de PIIA 2023-061 – Lot 6 448 088 – 2047-2049, rue Gertrude – Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages avec logement complémentaire de type studio

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2023-061 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages avec logement complémentaire de type studio au 2047-2049, rue Gertrude, sur le lot 6 448 088;

CONSIDÉRANT que les revêtements extérieurs utilisés s'apparentent à ceux des bâtiments environnants;

CONSIDÉRANT que l'intégration du bâtiment est facilitée par la présence d'un lot vacant sur la droite et la présence projetée d'un bâtiment similaire de 3 étages sur la gauche;

CONSIDÉRANT que le 3^e étage a été coupé afin de réduire l'impression de massivité du bâtiment vu de la voie publique, lui donnant l'apparence d'une maison de 2 étages;

CONSIDÉRANT que la forme du 3^e étage et de la toiture réduit la forme cubique du bâtiment;

CONSIDÉRANT que la largeur excessive de l'espace de stationnement soulevée par le conseil municipal lors du refus du premier projet est toujours d'actualité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2023-061 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages avec logement complémentaire de type studio au 2047-2049, rue Gertrude, sur le lot 6 448 088;

CONDITIONNELLEMENT au retrait de la case de stationnement #1 figurant sur le plan d'implantation afin de réduire l'impact visuel et environnemental de l'espace de stationnement.

23-12-588

9.3 Demande de PIIA 2023-069 – Lot 2 598 027 – 2121, rue Henriette – Construction d'une résidence multifamiliale isolée de 3 étages (6 logements)

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2023-069 concernant la construction d'une résidence multifamiliale isolée de 3 étages (6 logements) au 2121, rue Henriette, sur le lot 2 598 027;

CONSIDÉRANT que le bâtiment comporte trop peu de composantes architecturales qui participent à réduire l'effet de masse et l'aspect cubique du bâtiment, telle que des décrochés dans les façades;

CONSIDÉRANT que l'aire de stationnement compte davantage de cases de stationnement que ce dont a besoin le bâtiment, impactant ainsi la superficie d'espaces verts conservée en cour arrière;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

DE REFUSER la demande de PIIA 2023-069 concernant la construction d'une résidence multifamiliale isolée de 3 étages (6 logements) au 2121, rue Henriette, sur le lot 2 598 027.

23-12-589

9.4 Demande de PIIA 2023-080 (Modification) – Lot 6 471 950 – 3020-3022, rue Bouthillier – Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec logement complémentaire de type studio

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2023-080 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec logement complémentaire de type studio au 3020-3022, rue Bouthillier, sur le lot 6 471 950;

CONSIDÉRANT que l'alignement donné par les bâtiments existants est respecté;

CONSIDÉRANT que le bâtiment a une volumétrie raisonnable s'apparentant à celle des bâtiments voisins;

CONSIDÉRANT que l'architecture du bâtiment n'est pas cubique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2023-080 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec logement complémentaire de type studio au 3020-3022, rue Bouthillier, sur le lot 6 471 950.

23-12-590

9.5 Demande de PIIA 2023-085 – Lot 6 499 776 – 2285-2287, rue Gertrude – Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages comprenant un logement complémentaire de type studio

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2023-085 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages comprenant un logement complémentaire de type studio au 2285-2287, rue Gertrude, sur le lot 6 499 776;

CONSIDÉRANT que la répétition de modèles est évitée par des architectures et des matériaux de revêtement diversifiés;

CONSIDÉRANT que le bâtiment conserve l'apparence d'une maison unifamiliale;

CONSIDÉRANT que les composantes architecturales du bâtiment minimisent la forme cubique du bâtiment;

CONSIDÉRANT que l'architecture proposée est compatible avec celle des bâtiments environnants et projetés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2023-085 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages comprenant un logement complémentaire de type studio au 2285-2287, rue Gertrude, sur le lot 6 499 776.

23-12-591

9.6 Demande de PIIA 2023-086 – Lot 6 499 777 – 2289-2291, rue Gertrude – Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages comprenant un logement complémentaire de type studio

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2023-086 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages comprenant un logement complémentaire de type studio au 2289-2291, rue Gertrude, sur le lot 6 499 777;

CONSIDÉRANT que la répétition de modèles est évitée par des architectures et des matériaux de revêtement diversifiés;

CONSIDÉRANT que le bâtiment conserve l'apparence d'une maison unifamiliale;

CONSIDÉRANT que les composantes architecturales du bâtiment minimisent la forme cubique du bâtiment;

CONSIDÉRANT que l'architecture proposée est compatible avec celle des bâtiments environnants et projetés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2023-086 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages comprenant un logement complémentaire de type studio au 2289-2291, rue Gertrude, sur le lot 6 499 777.

23-12-592

9.7 Demande de PIIA 2023-087 – Lot 6 527 435 – 2293-2295, rue Gertrude – Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages comprenant un logement complémentaire de type studio

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2023-087 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages comprenant un logement complémentaire de type studio au 2293-2295, rue Gertrude, sur le lot 6 527 435;

CONSIDÉRANT que la répétition de modèles est évitée par des architectures et des matériaux de revêtement diversifiés;

CONSIDÉRANT que le bâtiment conserve l'apparence d'une maison unifamiliale;

CONSIDÉRANT que les composantes architecturales du bâtiment minimisent la forme cubique du bâtiment;

CONSIDÉRANT que l'architecture proposée est compatible avec celle des bâtiments environnants et projetés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2023-087 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages comprenant un logement complémentaire de type studio au 2293-2295, rue Gertrude, sur le lot 6 527 435.

23-12-593

9.8 Demande de PIIA 2023-088 – Lot 6 444 880 – 2297-2299, rue Gertrude – Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages comprenant un logement complémentaire de type studio

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2023-088 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages comprenant un logement complémentaire de type studio au 2297-2299, rue Gertrude, sur le lot 6 444 880;

CONSIDÉRANT que la répétition de modèles est évitée par des architectures et des matériaux de revêtement diversifiés;

CONSIDÉRANT que le bâtiment conserve l'apparence d'une maison unifamiliale;

CONSIDÉRANT que les composantes architecturales du bâtiment minimisent la forme cubique du bâtiment;

CONSIDÉRANT que l'architecture proposée est compatible avec celle des bâtiments environnants et projetés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2023-088 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages

comprenant un logement complémentaire de type studio au 2297-2299, rue Gertrude, sur le lot 6 444 880.

23-12-594

9.9 Demande de PIIA 2023-109 – Lot 2 598 380 et 3 157 391 – 1966-1968, rue Henriette – Construction d'une résidence bifamiliale isolée de 2 étages

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2023-109 concernant la construction d'une résidence bifamiliale isolée de 2 étages au 1966-1968, rue Henriette, sur les lots 2 598 380 et 3 157 391;

CONSIDÉRANT que le bâtiment permet une revalorisation architecturale du secteur;

CONSIDÉRANT que le projet propose une architecture de qualité;

CONSIDÉRANT que la résidence bifamiliale a l'apparence d'une résidence unifamiliale;

CONSIDÉRANT que le bâtiment comporte des composantes architecturales minimisant l'effet de massivité du bâtiment et que le bâtiment n'est pas cubique dû à son implantation articulée;

CONSIDÉRANT que l'architecture est compatible avec celle des bâtiments environnants;

CONSIDÉRANT qu'un effort est fait afin de conserver la végétation mature et qu'un alignement d'arbres est conservé et bonifié afin de camoufler le bâtiment vis-à-vis de la propriété voisine;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2023-109 concernant la construction d'une résidence bifamiliale isolée de 2 étages au 1966-1968, rue Henriette, sur les lots 2 598 380 et 3 157 391.

23-12-595

9.10 Demande de PIIA 2023-111 – Lot 6 442 011 – 2063-2065, rue Gertrude – Construction d'une résidence bifamiliale isolée de 2 étages

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2023-111 concernant la construction d'une résidence bifamiliale isolée de 2 étages au 2063-2065, rue Gertrude, sur le lot 6 442 011;

CONSIDÉRANT que le bâtiment a l'apparence d'une habitation unifamiliale;

CONSIDÉRANT que le stationnement est aménagé en cour arrière;

CONSIDÉRANT que les revêtements extérieurs s'apparentent à ceux des bâtiments environnants;

CONSIDÉRANT que le gabarit du bâtiment s'apparente à celui des bâtiments existants dans le quartier;

CONSIDÉRANT que la répétition de modèle est évitée par une architecture très différente du premier duplex;

CONSIDÉRANT qu'un effet miroir a été donné au bâtiment à la demande du service de l'urbanisme afin de conserver un arbre mature en cour avant et afin de maximiser l'espace de stationnement sur rue devant les deux résidences bifamiliales;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2023-111 concernant la construction d'une résidence bifamiliale isolée de 2 étages au 2063-2065, rue Gertrude, sur le lot 6 442 011;

CONDITIONNELLEMENT à ce que les arbres matures illustrés sur le plan d'implantation, dont le grand conifère existant en cour avant du bâtiment projeté, soient conservés et protégés.

23-12-596

9.11 Demande de PIIA 2023-113 – Lot 5 295 041 – 1929, rue Léonard-Tresny – Agrandissement en cour arrière de la résidence unifamiliale jumelée

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2023-113 concernant l'agrandissement en cour arrière de la résidence unifamiliale jumelée au 1929, rue Léonard-Tresny, sur le lot 5 295 041;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement ne s'intègre pas suffisamment bien et n'est pas suffisamment compatible avec la réalité de bâtiments jumelés;

CONSIDÉRANT que le matériau de revêtement utilisé sur l'élévation droite de l'agrandissement n'est pas suffisamment compatible avec le revêtement existant du bâtiment et du bâtiment jumelé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

DE REFUSER la demande de PIIA 2023-113 concernant l'agrandissement en cour arrière de la résidence unifamiliale jumelée au 1929, rue Léonard-Tresny, sur le lot 5 295 041.

23-12-597

9.12 Appui financier – Nature Action Québec – Projet de protection et restauration des habitats fauniques de l'Île aux Lièvres

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan reconnaît l'enjeu de restaurer les milieux de hautes valeurs écologiques afin qu'ils remplissent leurs fonctions écologiques dont le maintien des habitats fauniques;

CONSIDÉRANT que le projet nommé « Protection et restauration des habitats fauniques de l'Île aux Lièvres » et proposé par l'organisme Nature Action Québec permettra de contrôler l'invasion des plantes exotiques envahissantes qui menacent l'intégrité des milieux ainsi que la survie des espèces y habitant;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a confirmé son appui à la réalisation de ce projet visant le Programme de lutte contre les espèces exotiques de la Fondation de la faune du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à Nature Action Québec, une aide financière d'un montant de 10 000 \$ par année, pour une période de 4 années consécutives, à partir de l'année 2023, dans le cadre de la réalisation du projet « Protection et restauration des habitats fauniques de l'Île aux Lièvres » visant le Programme de lutte contre les espèces exotiques de la Fondation de la faune du Québec.

La trésorière certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-315-00-411.

23-12-598

9.13 Renouvellement de mandats 2024 – Membres du Comité de démolition

CONSIDÉRANT que l'article 148.0.3. de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* exige la nomination de trois (3) membres du Conseil pour siéger sur le Comité de démolition;

CONSIDÉRANT que, selon cet article de la Loi, les membres sont désignés pour une période d'un (1) an et que leur mandat est renouvelable;

CONSIDÉRANT que ces dispositions sont retranscrites dans le règlement numéro 518 (2023) relatif à la démolition d'immeubles;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 23-02-089;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

DE RENOUVELER les mandats de madame Diane Morneau, monsieur Luc Laforge et monsieur Daniel St-Jean afin de siéger sur le Comité de démolition pour l'année 2024.

10 SÉCURITÉ PUBLIQUE

23-12-599

10.1 Autorisation de signature – Entente relative au maintien de la Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent

CONSIDÉRANT que l'entente de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent vient à échéance le 22 mai 2024, tel que décrété dans l'avis paru dans la Gazette Officielle du Québec, Partie 1, numéro 21, datée du 22 mai 2021;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'habitation ainsi que le ministère de la Sécurité publique ont demandé des modifications à l'entente soumise en mars dernier;

CONSIDÉRANT que le 25 octobre 2023, le Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a demandé aux municipalités désirant continuer à être membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent d'adopter avant le 20 décembre 2023, une résolution en ce sens et à désigner deux (2) personnes pour agir, au moment opportun, comme signataires de l'entente;

CONSIDÉRANT qu'une copie de cette entente a été transmise à la Ville de Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

DE MAINTENIR l'adhésion à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville, l'entente relative au maintien de la Régie intermunicipale de police Richelieu

Saint-Laurent et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution;

DE NOTIFIER et faire suivre à la Directrice secrétaire-Trésorière de la Régie, un extrait conforme de ladite résolution.

11 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

23-12-600

11.1 Demande d'aide financière – Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu – 200 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un organisme à but non lucratif qui œuvre auprès de citoyens avec une déficience intellectuelle, un trouble de santé mentale et un trouble du spectre de l'autisme;

CONSIDÉRANT que cet organisme offre des services de soutien ayant pour objectif l'intégration sociale dans la communauté;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER au Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu une aide financière d'un montant de 200 \$.

La trésorière certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

23-12-601

11.2 Demande d'aide financière – Association de hockey mineur de Chambly – Classique hivernale 2024 – 300 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'Association de hockey mineur de Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'Association de hockey mineur de Chambly, une aide financière d'un montant de 300 \$, dans le cadre de l'organisation d'une classique hivernale à Carignan.

La trésorière certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

23-12-602

11.3 Demande d'aide financière – Chevaliers de Colomb, Conseil 1648 Révérend Léo Foster – 300 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière des Chevaliers de Colomb, Conseil 1648 Révérend Léo Foster;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER aux Chevaliers de Colomb, Conseil 1648 Révérend Léo Foster, une aide financière d'un montant de 300 \$ afin de financer les cartes-cadeaux données dans les paniers de Noël.

La trésorière certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

23-12-603

11.4 Demande d'aide financière – Société d'horticulture et d'écologie de Chambly, Carignan et Richelieu – 300 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Société d'horticulture et d'écologie de Chambly, Richelieu, Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à la Société d'horticulture et d'écologie de Chambly, Richelieu, Carignan, une aide financière d'un montant de 300 \$, dans le cadre des travaux d'agrandissement de leur site actuel.

La trésorière certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

23-12-604

11.5 Demande d'aide financière – Aux Sources du Bassin de Chambly – Guignolée 2023 – 300 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme Aux Sources du Bassin de Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'organisme Aux Sources du Bassin de Chambly, une aide financière d'un montant de 300 \$ dans le cadre de la guignolée 2023.

La trésorière certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

23-12-605

11.6 Demande d'aide financière – Leia Massé Houle – Canicross championnat du monde – 300 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Leia Massé Houle;

CONSIDÉRANT la confirmation de la sélection de Leia Massé Houle pour l'équipe Canada pour les championnats du 20 au 26 novembre 2023 en Espagne;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à Leia Massé Houle, une aide financière d'un montant de 300 \$ dans le cadre de sa compétition internationale de canicross en novembre 2023.

La trésorière certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

23-12-606

11.7 Demande d'aide financière – Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) Inc. – Saison 2024 – 500 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) inc., une aide financière d'un montant de 500 \$ en prévision de la saison 2024.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

23-12-607

11.8 Demande d'aide financière – Association de Soccer Carignanoise – Saison 2023 – 9 340 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'Association de Soccer Carignanoise pour la saison 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'Association de Soccer Carignanoise, une aide financière de 20 \$ par joueur à raison de 467 joueurs, pour un montant de 9 340 \$, dans le cadre de la saison 2023.

La trésorière certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-701-90-999.

23-12-608

11.9 Demande d'aide financière – Travaux d'agrandissement – La Corne d'abondance – 2000 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de La Corne d'abondance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à La Corne d'abondance, une aide financière d'un montant de 2000 \$ dans le cadre de ses travaux d'agrandissement qui auront lieu au printemps 2024.

La trésorière certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

23-12-609

11.10 Demande d'aide financière – Travaux d'agrandissement – Aux sources du bassin de Chambly – 4 000 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme Aux Sources du Bassin de Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'organisme Aux Sources du Bassin de Chambly une aide financière d'un montant de 4 000 \$ dans le cadre de son projet de construction et modernisation de ses locaux.

La trésorière certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

23-12-610

11.11 Autorisation de signature – Entente avec la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ) – Année 2024

CONSIDÉRANT que la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ) offre la possibilité d'avoir une entente concernant des rabais sur les cartes d'accès de leurs parcs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

DE convenir d'une entente avec la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ) permettant un rabais de 10 \$ sur les cartes annuelles pour les Carignanois pour l'année 2024;

D'AUTORISER la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire à signer pour et au nom de la Ville ladite entente et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

La trésorière certifie que les crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-701-90-499.

23-12-611

11.12 Autorisation de signature – Entente – Camp jeu – Été 2024

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire de conclure une entente avec l'organisme *Camp jeu* pour l'été 2024;

CONSIDÉRANT l'entente de *Camp jeu* d'offrir huit (8) semaines aux résidents de Carignan et de la région;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente entre la Ville de Carignan et l'organisme *Camp jeu* pour l'été 2024.

**23-12-612 11.13 Autorisation – Prêt de salle – Maison des générations
Ginette-Grenier – La Corne d'abondance – 1^{er} avril au
30 mai 2024**

CONSIDÉRANT la demande de prêt de salle de l'organisme La Corne d'abondance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER gratuitement le prêt de la cuisine de la Maison des générations Ginette-Grenier à l'organisme La Corne d'abondance entre le 1^{er} avril et 30 mai 2024.

**23-12-613 11.14 Autorisation – Prêt de salle – Centre multifonctionnel –
ALPHA – 7 juin 2024**

CONSIDÉRANT la demande de prêt de salle reçue de la part de l'organisme accrédité ALPHA;

CONSIDÉRANT la disponibilité de la salle du Centre multifonctionnel le 7 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER gratuitement le prêt de la salle du Centre multifonctionnel à l'organisme ALPHA pour la tenue d'un souper afin de souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées le 7 juin 2024.

**23-12-614 11.15 Autorisation de prêt de salle et autorisation de signature
– Maison des générations Ginette-Grenier – La Grande
Trappe – Festival de conte de La Vallée-du-Richelieu – À
bouche que veux-tu ! – Automne 2024**

CONSIDÉRANT la demande de prêt de salle de l'organisme La Grande Trappe pour son festival À Bouche que veux-tu, édition 2024;

CONSIDÉRANT la demande de ce même organisme à ce que la Ville s'engage à contribuer à la hauteur d'un montant de 500 \$ pour les cachets des artistes;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire d'appuyer la venue du festival À bouche que veux-tu à Carignan en 2024;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER gratuitement le prêt de la Maison des générations Ginette-Grenier à l'organisme La Grande Trappe pour la réalisation de son festival À Bouche que veux-tu, édition 2024;

DE CONFIRMER l'engagement de la Ville à offrir une contribution d'un montant de 500 \$ pour les cachets;

D'AUTORISER la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, une lettre d'appui confirmant son intérêt à prêter gratuitement la Maison des générations Ginette-Grenier à l'automne 2024 et à engager les artistes pour cette édition.

La trésorière certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-702-90-412.

23-12-615

11.16 Autorisation de prêt de salle et autorisation de signature – Maison des générations Ginette-Grenier – Projet artistique Jocelyn Fiset – Observatoire de la culture au temps de l'urgence climatique – Année 2024

CONSIDÉRANT la demande de prêt de salle de l'artiste Jocelyn Fiset pour son projet artistique d'Observatoire de la culture au temps de l'urgence durant l'année 2024;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire d'appuyer ce projet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER gratuitement le prêt de la Maison des générations Ginette-Grenier à l'artiste Jocelyn Fiset pour son projet artistique

d'Observatoire de la culture au temps de l'urgence durant l'année 2024 et pour un maximum de 40 heures;

D'AUTORISER la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire à signer pour et au nom de la Ville une lettre d'appui confirmant l'intérêt de la Ville à prêter la Maison des générations Ginette-Grenier à l'artiste Jocelyn Fiset durant l'année 2024.

23-12-616

11.17 Autorisation de dépense supplémentaire – Support technique – Laudiom – 574,88 \$

CONSIDÉRANT qu'il y avait lieu d'utiliser les services de la compagnie Laudiom pour obtenir les services d'un technicien;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER une dépense supplémentaire d'un montant de 574,88 \$ taxes incluses à la compagnie Laudiom.

La trésorière certifie que des crédits sont disponibles relativement au dépense et engagement susmentionné au poste budgétaire 02-702-90-412.

12 COMMUNICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ET CITOYENNES

23-12-617

12.1 Appui – Membre de la Télévision de la Vallée-du-Richelieu (TVR9)

CONSIDÉRANT qu'en adhérant comme membre à la Télévision de la Vallée-du-Richelieu (TVR9), la Ville de Carignan porte un geste symbolique pour contribuer concrètement à maintenir en place l'une des télévisions communautaires les plus anciennes du Québec;

CONSIDÉRANT qu'en devenant membre, la Ville de Carignan donne ainsi les moyens à TVR9 de réaliser leur mission et de soutenir ainsi un média d'information ouvert à toute la population, avec sa plateforme tvr9.org qui donne accès et démocratise ainsi tout son contenu télévisuel;

CONSIDÉRANT qu'un statut de membre n'engendre aucun frais pour la Ville et permet notamment d'assister à l'assemblée générale annuelle et d'y voter, d'avoir la possibilité de siéger au conseil d'administration, de recevoir gratuitement l'infolettre de TVR9, de pouvoir faire partie de l'un de leurs comités (programmation, finance, ressource humaine et développement).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Carignan appuie la Télévision de la Vallée-du-Richelieu (TVR9) dans sa mission d'informer la population en devenant membre officiel.

23-12-618

12.2 Autorisation – Signature du livre d'or – Leia Massé-Houle – Athlète de calibre international en canicross

CONSIDÉRANT que Leia Massé-Houle est résidente de Carignan;

CONSIDÉRANT que Leia Massé-Houle représente pour une seconde fois le Canada aux Championnats mondiaux de canicross à Olvega, en Espagne, soit du 20 au 26 novembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'étant âgée de 20 ans, Leia Massé-Houle est la plus jeune athlète des quatre Canadiennes qui figurent dans la catégorie *Elite Women Canicross*, la compétition la plus relevée de toutes;

CONSIDÉRANT le niveau plus élevé de cette compétition, l'athlète sera accompagnée par Kylo, son partenaire canin de compétition, avec qui elle a déjà obtenu cinq (5) podiums cette année sur le circuit provincial;

CONSIDÉRANT que participer à ce niveau de compétition à l'international coûte en moyenne à l'athlète 7500 \$ pour un événement sportif s'échelonnant sur une période de six (6) jours et que, par conséquent, l'athlète a fait une demande d'aide financière en novembre 2023 à la Ville conformément à la politique en vigueur pour ce genre de subvention citoyenne pour soutenir les athlètes dans leur parcours sportif;

CONSIDÉRANT que l'athlète de canicross a participé aux Championnats en France, en 2022, avec son partenaire de compétition de l'époque, Salem.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Carignan souhaite souligner le parcours exceptionnel de cette jeune athlète carignanoise;

DE PERMETTRE à Leia Massé-Houle, de signer le Livre d'or de la Ville de Carignan pour immortaliser ainsi ses exploits sportifs.

13 RÉGLEMENTATION

- 23-12-619 13.1 Avis de motion – Projet de règlement numéro 310 (2024) établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan et remplaçant le règlement numéro 310 (2023)-2**

Le conseiller Luc Laforge dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement numéro 310 (2024) établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan et remplaçant le règlement numéro 310 (2023)-2.

- 23-12-620 13.2 Avis de motion – Projet de règlement numéro 508 (2024) concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville et remplaçant le règlement numéro 508 (2023)-3**

Le conseiller Daniel St-Jean dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement numéro 508 (2024) concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville et remplaçant le règlement numéro 508 (2023)-3.

- 23-12-621 13.3 Avis de motion – Projet de règlement numéro 510 (2024) pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux**

Le conseiller Luc Laforge dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement numéro 510 (2024) pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux.

- 23-12-622 13.4 Avis de motion – 1^{er} projet de règlement numéro 483-34-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (Bâtiments accessoires et correctif zone H-334)**

Le conseiller Frédéric Martineau dépose le 1^{er} projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors de cette même séance du Conseil, le 1^{er} projet de règlement numéro 483-34-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U.

23-12-623

13.5 Adoption – 1^{er} projet de règlement numéro 483-34-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (Bâtiments accessoires et correctif zone H-334)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil a reçu copie du 1^{er} projet de règlement numéro 483-34-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le 1^{er} projet de règlement numéro 483-34-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U.

23-12-624

13.6 Adoption – Règlement numéro 483-32-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (Modification PAE Le Riviera – Zone H-140)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement numéro 483-32-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (Modification PAE Le Riviera – Zone H-140), déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement numéro 483-32-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U.

23-12-625

13.7 Adoption – Règlement numéro 483-33-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (Éclairage des serres et correctif zone H-464)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement numéro 483-33-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (Éclairage des serres et correctif zone H-464), déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement numéro 483-33-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U.

14 INFORMATION

15 DIVERS

23-12-626

15.1 Autorisation de signature – Ordre de changement – Travaux municipaux – Marie-Anne Ouest – Centre de services scolaires des Patriotes

CONSIDÉRANT la résolution 20-06-229 datée du 3 juin 2020 autorisant la signature du protocole d'entente relatif à la passation et à la gestion des contrats pour l'exécution des travaux de construction d'une nouvelle école primaire et des infrastructures municipales au Centre de services scolaires des Patriotes;

CONSIDÉRANT les travaux supplémentaires qui pourraient être requis;

CONSIDÉRANT le départ du représentant de la Ville nommé à la résolution 23-04-167;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'autoriser un nouveau représentant à signer pour et au nom de la Ville toutes les demandes de changements et avenants en lien avec la réalisation des travaux de la rue Marie-Anne Ouest, et ce, afin de ne pas nuire au bon déroulement des travaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur général ainsi que le directeur général adjoint – développement et services de proximité à signer pour et au nom de la Ville toutes les demandes de changements et avenants en lien avec la réalisation des travaux de la rue Marie-Anne Ouest, et ce, jusqu'à la fin des travaux et jusqu'à concurrence du montant autorisé par le règlement d'emprunt, soit 8 229 720 \$.

23-12-627

16 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 20h35.

Patrick Marquès
Maire

Maude Bergevin
Assistante-greffière